

autre article du bill peut-être, a une très importante répercussion sur le public en général. J'ai été très heureux de voir le gouvernement et le comité décider d'accepter l'amendement que j'avais proposé.

De même, la période de transition, soit la période au terme de laquelle le projet de loi entrera en vigueur, a été énormément abrégée à la suite de l'adoption d'un amendement sur lequel j'avais insisté au comité. D'après le libellé initial du bill, certains renseignements n'auraient pas été rendus publics en certains cas—dans de nombreux cas en fait—avant le 1<sup>er</sup> janvier 1988, dans l'hypothèse où la loi aurait été promulguée dans un délai de six mois comme l'a dit le ministre. L'amendement que j'ai proposé au nom du Nouveau parti démocratique signifie que, dans la plupart des cas, les renseignements seront accessibles le 1<sup>er</sup> janvier 1985. En d'autres mots, ces renseignements seront disponibles trois années plus tôt que ne l'aurait permis le bill autrement. J'ai proposé ces deux amendements importants au nom du NPD, et le comité les a acceptés.

D'autres améliorations ont été apportées au projet de loi lors de son examen article par article: par exemple, l'extension de l'accès aux renseignements non seulement aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus, mais aux journalistes étrangers selon un principe de réciprocité, et la suppression des frais qu'on se proposait de réclamer à l'origine pour la recherche des renseignements et l'analyse des demandes. J'ai encore proposé un amendement que le comité a accepté. Il fait en sorte que la non-divulgaration des renseignements portant sur des enquêtes policières ne soit permise que pour celles qui sont effectuées légitimement. J'ai proposé un autre amendement que le comité a également accepté. En gros, il s'agit d'instaurer un test relatif à l'intérêt public dans les domaines de l'hygiène publique, de la sécurité et de la protection de l'environnement. La disposition relative à l'examen devant être effectué au bout de trois ans a été ajoutée lors des délibérations du comité. Tous les membres du comité étaient évidemment en faveur de cette disposition, surtout les députés de l'opposition officielle et ceux du Nouveau parti démocratique, qui l'ont soutenue vigoureusement. J'ai eu le plaisir de pouvoir proposer l'amendement sur le renvoi des rapports annuels au comité qui l'a adopté.

Il y a eu de nettes améliorations d'apportées au projet de loi, mais je tiens à faire remarquer—c'est le dernier point que je vais soulever—qu'en ce qui a trait à l'évolution du projet de loi au comité, tous ceux qui s'intéressent à la liberté de l'information et à la protection des renseignements personnels devraient étudier attentivement le compte rendu de nos délibérations.

Le député de Nepean-Carleton, de même que le ministre, m'ont reproché en des termes mesurés d'avoir pris trop de temps au comité, mais bon nombre des amendements que j'ai proposés dans des domaines clés, au nom du Nouveau parti démocratique, ont été, je tiens à le dire, acceptés par le comité. Je mets au défi les députés du parti conservateur et du parti libéral de signaler publiquement un seul amendement que l'opposition officielle pourrait se vanter d'avoir réussi à faire

### *Accès à l'information*

adopter au comité. Je dis sans vouloir blesser personne que pas un seul des amendements de fond qui ont été proposés par l'opposition officielle n'a été accepté par le comité. Quand on pense à tout le mal que le comité s'est donné pour améliorer le bill, les faits parlent d'eux-mêmes.

Je passe aux lacunes du bill tel que je le vois et que le comité en a fait rapport. La partie du bill qui concerne l'accès à l'information et celle qui concerne les renseignements personnels sont tellement édulcorées qu'il faut rejeter le bill à l'étape de la troisième lecture. Il ne faut pas permettre au gouvernement de parcourir le pays en donnant aux Canadiens l'illusion qu'il a adopté une loi sur la liberté d'information. Il ne faut pas lui permettre de parcourir le pays en prétendant qu'il a renforcé la protection de la vie privée des Canadiens alors que, en réalité, il a fait exactement le contraire.

Nous savons que la loi américaine sur le droit à l'information est beaucoup plus stricte que la nôtre à certains égards, surtout depuis qu'elle a été modifiée et renforcée après Watergate en 1974. Les Canadiens doivent encore aller aux États-Unis pour obtenir beaucoup de renseignements au sujet du Canada, par exemple, le traitement des brasseurs d'affaires. Les Canadiens sont encore dans la situation ridicule de devoir aller chercher aux États-Unis les renseignements que la GRC a donnés à la CIA. Comme nous l'avons constaté ces dernières semaines, ces deux organisations travaillent en étroite collaboration. Les Canadiens seront encore obligés d'aller aux États-Unis pour obtenir ce genre de renseignements.

Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), m'a donné certains exemples de domaines auxquels ce bill ne donnera pas accès parce qu'il est encore beaucoup plus faible que la loi américaine. Malheureusement, je n'ai pas le temps de me documenter là-dessus. En fait, comme l'a dit mon collègue de Winnipeg-Nord, l'adoption de ce bill pourrait se révéler être une de ces supercheries dont le parti libéral a l'habitude.

● (1620)

Les dispositions concernant l'accès présentent de nombreuses déficiences. Je tiens à en mentionner deux ou trois. À mon avis, le bill est défectueux dans trois secteurs d'une importance capitale. Il s'agit des nombreuses exceptions, de la révision par la Cour fédérale qui, dans bien des cas, peut n'être que pure comédie, et, bien entendu, de l'amendement de dernière minute qui est en fait devenu la disposition primordiale du bill. C'est l'amendement qui permet au gouvernement de refuser la communication de tout document proclamant que seul le Conseil privé de la Reine y a accès, et qui exclut la divulgation de toute information aux termes d'une révision par la Cour fédérale. Je pense que tous ceux qui s'attendaient à ce qu'on ouvre les portes toutes grandes à une masse de renseignements autrefois confidentiels seront vraiment déçus, car il n'en sera rien.